

FACE ART

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 Euro

Siège social : 20 Rue Des Bruyeres 93260 Les Lilas
841 123 300

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Bellaiche Alexandre président associé de la société FACE ART, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 euros, ayant son siège social au 20 Rue Des Bruyeres 93260 Les Lilas immatriculée au registre du commerce de BOBIGNY sous le numéro 841 123 300;

Il déclare être propriétaire de 100 actions d'un euro chacune.

Agissant en qualité de fondateur de la SASU FACE ART et propriétaire de :

- 60 Actions qu'il détient dans la société AUDITION EL, Société par actions simplifiée au capital de 1800 euros, ayant son siège social au 8 ROUTE DE SAINT-LEU, 93430 VILLETANEUSE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 890 929 276.
- 54 Actions qu'il détient dans la société MAZAL AUDITION, société par actions simplifiée au capital social de 1800 €, dont le siège social est situé au 7 AVENUE DE CHANZY 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 913 723 797
- 60 parts sociales qu'il détient dans la société IMMO EL, société civile immobilière au capital de 1 800 euros, ayant son siège social au 7 rue des Bruyeres, 93260 Les Lilas, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 913 716 353.

Dans le cadre de ces apports :

- Les 60 actions de la société AUDITION EL, sont évaluées à la somme de Cent quatre-vingt-sept mille vingt (187 020€) euros.
- Les 54 actions de la société MAZAL AUDITION, sont évaluées à la somme de Soixante-dix-neuf mille huit cents (79 800€) euros.
- Les soixante 60 parts sociales apportées sont évaluées à la valeur nominale, à la somme de six cents euro (600) euros.

Après avoir exposé ce qui suit :

Monsieur Bellaiche Alexandre envisage d'apporter ses 60 actions lui appartenant dans la société AUDITION EL, les 54 Actions lui appartenant dans la société MAZAL AUDITION, et les 60 parts sociale détenue dans la société IMMO EL afin d'augmenter le capital de la société FACE ART.

Désigne, en vue de réaliser ledit apport en nature à la société susvisée,

ADEXCA représentée par Monsieur BOUJENAH Dylan commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, domicilié, siège social 33 RUE DE LA TOUR, 75016 PARIS.

Comme commissaire aux apports,

À l'effet d'établir, conformément à l'article L. 225-147, alinéa 1er du Code de commerce et sous sa responsabilité, un rapport sur la valeur dudit apport en nature qui sera mis à la disposition de l'associé unique dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce.

Fait à Paris

Le 31/12/2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bellaiche', with a long horizontal flourish extending to the right.